

Après le bac

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES APRÈS LE BAC

Par Jean-Luc Pigelet

Que deviennent les jeunes qui n'ont pu dépasser le niveau du baccalauréat ? Leur insertion est moins difficile qu'on ne le pense généralement. Une enquête menée en 1986 donne des informations sur le temps de recherche de l'emploi, le statut et le type d'emploi, son lien avec la spécialité de formation, et met en évidence l'importance du séjour dans l'enseignement supérieur.

Condition la plus souvent nécessaire pour accéder à l'enseignement supérieur ou postsecondaire, davantage défini comme voie de passage vers d'autres études que comme diplôme se suffisant à lui-même, le baccalauréat n'en figure pas moins une étape importante de l'itinéraire scolaire. S'il est vrai que pour un jeune parvenu en terminale la probabilité demeure élevée, par le jeu notamment des redoublements, de décrocher le diplôme, un certain nombre, cependant, ne réussissent pas à franchir l'obstacle. De surcroît, l'obtention du baccalauréat ne garantit pas, dans tous les cas, la réussite dans les études ultérieures. La transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ne s'opère pas toujours dans les meilleures conditions et beaucoup, dont le projet avait été de s'engager dans des études longues ou du moins d'acquérir une certification de niveau postsecondaire, se retrouvent sur le marché du travail après un abandon ou un échec.

Le rôle joué par le baccalauréat de voie d'accès vers d'autres études explique, sans doute, qu'on se soit, jusqu'à présent, assez peu préoccupé du devenir professionnel de populations difficilement définissables selon les normes en vigueur, non pourvues d'une formation professionnelle spécifique et, sanctionnées, pour une bonne partie d'entre elles,

par un échec au cours des études supérieures. L'évolution récente des formations avec, entre autres, la création des baccalauréats professionnels, l'évolution du marché du travail et de la structure des emplois, en replaçant le niveau IV de formation au centre de l'actualité, ont ravivé des interrogations et redonné tout son intérêt à l'analyse de cette période éminemment complexe et, à bien des égards, décisive pour l'avenir des jeunes, période qui englobe la fin des études secondaires et les premières années d'enseignement supérieur.

L'enquête menée par le CEREQ en novembre 1986 auprès des inscrits en 1983 au baccalauréat général et technique, dont certains résultats ont déjà été publiés dans *Formation Emploi*¹ ou figurent dans ce même numéro, apporte des éléments qui permettent de mieux connaître la manière dont les jeunes qui n'ont pu dépasser le niveau du baccalauréat abordent le marché du travail. Ces éléments, certes, interdisent en raison de l'objectif assigné par priorité à cette première enquête — analyser le devenir scolaire des jeunes inscrits une année donnée au baccalauréat — de procéder à une analyse approfondie de l'insertion professionnelle et

¹ J.-L. Pigelet, « Candidats au bac : quelles probabilités de réussite ? » in *Formation Emploi* n° 21.

L'enquête

— Le champ de l'enquête

La population concernée est celle des candidats inscrits en 1983 au baccalauréat d'enseignement général ou technique et au brevet de technicien dans l'ensemble de la France métropolitaine : 398 000 candidats ont ainsi été recensés dont 264 000 pour les baccalauréats généraux, 125 000 pour les baccalauréats de techniciens, 9 000 pour les brevets de techniciens.

Le taux de couverture de l'enquête a été particulièrement élevé puisqu'il était de 97,6 %, ce qui est excellent si l'on ajoute que les taux de sondage ont été modulés en fonction de l'effectif des différentes séries : les séries à petits effectifs ont été prises exhaustivement. L'échantillon s'est élevé à 60 694 individus : 31 865 bacheliers généraux, 25 567 bacheliers techniques, 3 532 brevets de techniciens.

— L'enquête postale

60 964 bacheliers ont été interrogés par voie postale en novembre 1986 avec deux rappels sur un questionnaire fermé. 35 591 questionnaires ont été recueillis, ce qui porte le taux de réponse brut à 58 % et le taux net à 65 %, quelle que soit la filière (Bac, BTn ou BT).

L'objectif de cette enquête est double. D'une part, l'enquête postale doit permettre un meilleur suivi des poursuites d'études postbaccalauréat durant les quatre années qui suivent le diplôme terminal de l'enseignement secondaire avec un bilan des réussites définitives au baccalauréat et aux diplômes dans les études de niveau premier cycle ou « bac + 2 ». D'autre part, une enquête par interviews, actuellement en cours auprès d'un échantillon d'individus ayant quitté les études après 1983, permettra d'évaluer leur insertion professionnelle sur la période.

de la succession des emplois occupés. Toutefois ils se révèlent suffisamment nombreux et pertinents pour esquisser un panorama significatif.

On ne saurait cependant, en préalable, se dispenser de préciser l'importance respective, les contenus, les caractéristiques des populations concernées. Bien que relevant toutes du niveau IV de formation, elles apparaissent profondément hétérogènes en ce qui concerne l'origine scolaire, l'itinéraire suivi, l'obtention ou non du diplôme.

LES POPULATIONS SORTIES AU NIVEAU IV

En novembre 1986, c'est-à-dire près de trois ans et demi plus tard, les 320 000 jeunes inscrits en 1983

au baccalauréat général et technique et qui n'ont pas redoublé l'année suivante, se répartissaient de la manière suivante :

— 59 % (188 800) avaient franchi avec succès le barrage du premier cycle universitaire ou des premières années d'études postbaccalauréat. Une partie poursuivait d'autres études, d'autres avaient quitté, munis de leur diplôme, l'appareil scolaire ;

— 41 % (131 200), en revanche, n'avaient toujours pas obtenu de certification postbaccalauréat et relevaient toujours de ce qu'il est convenu d'appeler selon les nomenclatures le niveau IV de formation. Or, ces 41 % se répartissent en plusieurs sous-populations nettement différenciées.

Une première (18 %) est constituée par les jeunes qui n'ont pu obtenir leur baccalauréat. Si l'échec a incité certains à interrompre toute scolarité et à se tourner vers le marché du travail, d'autres, fidèles à leur projet initial et redoutant sans doute des difficultés d'insertion, ont entrepris de nouvelles études, le plus souvent courtes et à finalité directement professionnelle (écoles de formation sociale ou paramédicale, sections de techniciens supérieurs) dont l'issue s'est révélée très variable selon l'origine scolaire et le type d'études en question.

Une deuxième sous-population (10 %) rassemble les bacheliers qui, après l'obtention de leur diplôme, sont entrés directement dans la vie active et qui, contrairement à ce qu'on observe dans la majorité des cas, n'ont pas été entraînés par la dynamique de poursuite d'études propre au baccalauréat.

13 % enfin ont bien accédé à l'enseignement supérieur ou de type postbaccalauréat mais ont interrompu leurs études sans avoir obtenu une certification supplémentaire.

Les deux premières sous-populations font partie de ce qu'il est convenu d'appeler le niveau IV secondaire.

La dernière appartient au niveau IV supérieur qui regroupe les sorties après échec dans l'enseignement postbaccalauréat.

La proportion de sorties au niveau IV, trois ans et demi plus tard, varie considérablement selon la série du baccalauréat.

Sur les 200 000 élèves environ inscrits en 1983 au baccalauréat général et qui n'ont pas redoublé l'année suivante, 70 % ont atteint au moins le niveau III de formation, une partie d'entre eux poursuit encore des études dans l'enseignement supérieur.

Tableau 1

**Niveau de formation atteint par les élèves sortant
des classes terminales de l'enseignement secondaire ***

Niveaux de formation	Séries F		Séries C, D, D', E		Séries G, F8, F11, F11'		Séries A, B		Ensemble	
	VA	%	VA	%	VA	%	VA	%	VA	%
Niveaux I, II, III	14 746	51	77 769	80	21 400	31	62 834	61	176 749	59
Niveau IV supérieur	4 111	14	7 425	8	12 504	18	14 971	15	39 011	13
Niveau V secondaire										
– bacheliers entrés directement dans la vie active	3 639	13	1 926	2	17 224	25	4 727	5	27 516	10
– non-bacheliers	6 315	22	10 269	10	18 295	26	19 720	19	54 599	18
S/total niveau IV secondaire	9 954	35	12 195	12	35 519	51	24 447	24	82 115	28
Ensemble	28 811	100	97 389	100	69 423	100	102 252	100	297 875	100

Source : CEREQ, Observatoire EVA - Enquête 1986.

* Flux de sortants en 1983, redoublants 1985-1986 exclus.

Par contre, 30 % ont interrompu leurs études au niveau IV parmi lesquels 16 % de non-bacheliers, 11 % de bacheliers qui n'ont pas réussi leurs études dans l'enseignement supérieur et 3 % qui sont entrés directement dans la vie active après obtention du baccalauréat.

Les sorties au niveau IV apparaissent nettement plus nombreuses dans les séries littéraires et économiques (41 % et 36 %) que dans les séries scientifiques (20 %) et, singulièrement, dans la série C (11 %).

Le bilan établi pour les séries technologiques fait ressortir par comparaison une situation très contrastée. Encore convient-il de distinguer nettement les séries industrielles des séries tertiaires.

Pour les premières on constate que si, au terme de la période couverte par l'enquête, 51 % des élèves relèvent du niveau III de formation ou bien se trouvent encore en poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, près de la moitié (49 %) n'ont pu dépasser le niveau IV : 22 % sont sortis sans avoir réussi à obtenir leur baccalauréat, 13 % après leur baccalauréat se sont orientés directement vers la vie active, 14 % ont suivi sans succès une ou deux années d'enseignement supérieur.

Ici encore la série joue un rôle important. Ainsi, et à n'envisager que les séries à fort effectif, on s'aperçoit que les sorties de niveau IV sont sensiblement plus nombreuses (54 %) en F3 (électrotechnique), voire en F1 construction mécanique (48 %) qu'en

F2 électronique (43 %), série qui compte une proportion de non-bacheliers très inférieure à la moyenne.

Enfin à peine un tiers (31 %) des élèves inscrits dans les séries tertiaires ont entrepris avec succès des études supérieures ou se trouvent toujours au moment de l'enquête dans l'appareil scolaire. La plupart des sorties (69 %) s'effectuent ici au niveau IV : 43 % munis de leur baccalauréat (18 % après un séjour infructueux dans l'enseignement supérieur), 26 % comme non-bacheliers.

Globalement, il apparaît que la majorité (69 %) des sorties de niveau IV concernent des jeunes issus des séries tertiaires du baccalauréat technologique et, dans une moindre proportion, des séries littéraires du baccalauréat général. Beaucoup d'entre elles peuvent être considérées, d'une manière ou d'une autre, comme la sanction d'un échec dans l'enseignement secondaire (29 %) ou supérieur (21 %).

Les données extraites des bilans Formation Emploi montrent, sur moyenne période (1973-1985), que si la part des sorties de niveau IV dans l'ensemble des sorties annuelles de l'appareil scolaire est demeurée remarquablement stable, les sorties du niveau IV supérieur (conséquences d'un échec dans l'enseignement de type postbaccalauréat) ont progressé au contraire passant de 7 à 9 %. Cette progression doit être rapprochée de l'accroissement continu des taux de poursuite d'études des bacheliers de l'enseignement technologique.

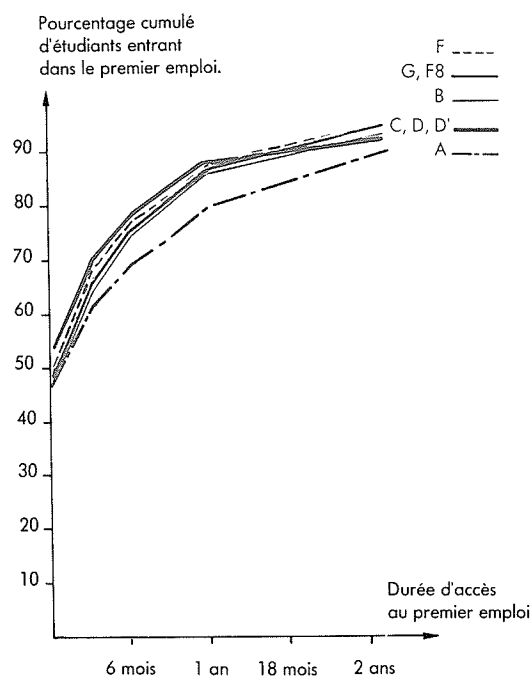
L'ACCÈS À L'EMPLOI

Les populations qui sortent au niveau IV apparaissent donc extrêmement diverses en ce qui concerne l'origine scolaire, le résultat au baccalauréat et l'itinéraire suivi après les classes terminales. Certaines ont interrompu leurs études aussitôt après l'échec ou la réussite au baccalauréat (28 %), d'autres au contraire (13 %) se sont engagées sans succès dans des études supérieures. C'est dire qu'on ne saurait interpréter la situation à l'enquête sans tenir le plus grand compte de cette diversité et sans garder présent à l'esprit le fait qu'à beaucoup d'égards la période qui suit la fin des études inaugure une phase de transition, souvent complexe et difficile à analyser, entre l'inactivité et l'activité. Plutôt que de recourir à certains indicateurs traditionnels (comme le taux de chômage) mal adaptés à un tel contexte, on a préféré adopter une approche plus dynamique et plus conforme à la spécificité de l'objet étudié. Ainsi, la « durée d'accès au premier emploi » évalue l'intervalle de temps qui sépare la fin des études à temps plein (au niveau secondaire ou supérieur) de l'entrée dans la vie active. Neutralisant l'effet du service national ou des périodes d'inactivité, elle permet, en respectant la spécificité des itinéraires des diverses populations, de mieux mesurer les difficultés rencontrées par celles-ci lors de l'accès au marché du travail. La proportion d'emplois « stables » (emplois à durée non limitée ou de fonctionnaire) ou « précaires » (emplois à durée limitée, d'intérim, d'auxiliaires, de vacataires, ou stages pratiques en entreprise, contrats emploi-formation, TUC, etc.) fournit une indication précieuse sur les conditions dans lesquelles s'opère cet accès.

Dans la majorité des cas, l'entrée en activité s'effectue très rapidement, ou assez rapidement après l'interruption des études : la moitié des jeunes ont trouvé un premier emploi presque immédiatement après l'interruption de leurs études ou après leur retour du service national, plus des trois quarts (81 %) en moins de neuf mois. Le plus souvent (65 %), la recherche d'emploi apparaît inexistante et, de toute manière, n'excède pas neuf mois dans la quasi-totalité des cas.

La durée d'accès, légèrement plus courte pour les garçons que pour les filles, est peu influencée par l'origine scolaire (série du baccalauréat), ou la poursuite d'études postsecondaires. Tout au plus évoquera-t-on le cas des anciens élèves de la série A qui, semble-t-il, connaissent un peu plus de difficulté que les autres à accéder au marché du travail.

Durée d'accès au premier emploi des jeunes sortis au niveau IV de formation (*)



Source : CEREP, Observatoire EVA.

(*) Les jeunes qui n'ont jamais occupé d'emploi et sont en inactivité ou au service national au moment de l'enquête, sont exclus du calcul.

La rapidité d'accès à l'emploi, qui contraste singulièrement avec ce qu'on peut observer aux niveaux inférieurs de formation, s'accompagne toutefois d'un phénomène de précarité. 68 % des premiers emplois occupés le sont sur un statut considéré comme précaire. Cette précarité touche encore plus les filles que les garçons (70 % contre 64 %).

Il est difficile, voire impossible, en raison de l'étendue limitée de la période d'observation, de mesurer l'effet de l'occupation d'un premier emploi précaire sur l'itinéraire ultérieur. On remarquera cependant qu'à la date de l'enquête près de la moitié de ceux qui avaient débuté sur un emploi précaire l'ont quitté pour un emploi stable. Le plus souvent, la durée d'occupation d'un emploi précaire n'excède pas quelques mois : dans 71 % des cas, elle oscille de moins de trois mois à neuf mois, et, pour 29 %, elle dépasse dix mois. Fait significatif enfin et qui interroge l'avenir : 60 % de ceux qui, toujours à l'enquête, se déclarent au chômage se trouvent, ou ont été, dans un emploi précaire depuis plus de dix mois.

Il est vrai que pour l'autre moitié de la population l'ancienneté dans l'emploi se révèle faible et traduit plutôt les incertitudes et les aléas d'un premier contact avec le marché du travail qu'une difficulté spécifique d'insertion.

LES EMPLOIS OCCUPÉS

Les jeunes qui sortent au niveau IV de formation accèdent à une gamme étendue d'emplois : 46 % occupent des emplois de type administratif (secrétariat, comptabilité, banque), 23 % des emplois de niveau intermédiaire (techniciens industriels, instituteurs, infirmiers, animateurs), 11 % des emplois du commerce, 11 % enfin des emplois d'ouvriers.

Cet accès ne s'opère nullement de manière aléatoire. Dans la majorité des cas, au contraire, le type d'emploi occupé dépend plus ou moins étroitement de l'origine scolaire, c'est-à-dire, tout à la fois, de la série du baccalauréat et du niveau de formation atteint lors de l'entrée dans la vie active.

Ainsi les séries scientifiques et industrielles débouchent plus souvent sur des emplois de niveau intermédiaire, techniciens principalement. Ces emplois rassemblent même la majorité (54 % à 57 %) des bacheliers qui ont séjourné quelque temps dans l'enseignement supérieur. Quant aux jeunes issus des séries littéraires et tertiaires, ils se retrouvent en priorité sur des emplois d'employés administratifs.

LES SÉRIES INDUSTRIELLES

Les jeunes issus des séries industrielles se partagent principalement entre des emplois de niveau intermédiaire (41 %) et des emplois d'ouvriers (36 %), 10 % occupant par ailleurs des emplois administratifs (essentiellement de niveau employé), et 7 % des emplois du commerce (vendeurs ou représentants).

Les emplois intermédiaires sont en majorité des emplois de techniciens : techniciens de l'électricité-électronique, de la mécanique ou de la chimie et, secondairement, des emplois de la santé (infirmiers, techniciens médicaux ou paramédicaux). La proportion des emplois de techniciens croît régulièrement avec le niveau de formation atteint lors de l'entrée sur le marché du travail, de 21 % pour les non-bacheliers, ils atteignent 39 % pour les bacheliers qui ont poursuivi des études après l'obtention de leur baccalauréat. A l'opposé, les emplois d'ouvriers constituent un débouché beaucoup plus important pour les non-bacheliers (40 %) que pour les bacheliers entrés dans l'enseignement supérieur ou de type postbaccalauréat (27 %).

Les emplois de la santé sont plus facilement accessibles aux bacheliers entrés directement dans la vie active.

Il est possible, d'autre part, de mettre en évidence une certaine correspondance entre la spécialité de la formation suivie et celle de l'emploi occupé.

Ainsi 27 % des jeunes originaires de la série F1 (construction mécanique) occupent des emplois de la mécanique bien que l'accès sur ce type d'emploi s'opère essentiellement au niveau ouvrier (21 %).

En F2 électronique, comme en F3 électrotechnique, la correspondance se révèle nettement plus forte : respectivement 57 et 54 % d'emplois de l'électricité électronique. En outre, et contrairement à ce qu'on vient d'observer dans le cas de la mécanique, la majorité des emplois se situent au niveau technicien.

37 % des jeunes issus de la série F7 biochimie et 56 % des jeunes issus de la série F7' biologie exercent des emplois de la santé, la plupart de niveau intermédiaire (infirmiers, techniciens médicaux).

D'une manière générale, la probabilité d'accéder à des emplois en rapport avec la formation suivie s'élève avec le niveau de formation atteint lors de la sortie de l'appareil scolaire.

LES SÉRIES SCIENTIFIQUES

Les jeunes formés au niveau IV dans les séries scientifiques accèdent à des emplois de niveau intermédiaire (43 %), d'employés administratifs (28 %), d'ouvriers (10 %) ou du commerce (7 %).

Le groupe des emplois intermédiaires comprend un fort noyau de techniciens (13 %) composé pour près de la moitié d'informaticiens, ainsi que des emplois d'enseignants (essentiellement d'instituteurs) et des emplois de type paramédical ou social.

Exception faite de ce dernier type d'emplois – plus accessible semble-t-il aux non-bacheliers pourvus vraisemblablement d'une formation professionnelle acquise au cours d'une poursuite d'étude ultérieure –, les emplois intermédiaires sont occupés en plus forte proportion par ceux qui ont séjourné une ou deux années après leur baccalauréat dans l'enseignement supérieur ou postsecondaire. C'est tout particulièrement le cas des enseignants dont la majorité proviennent du niveau IV supérieur.

Au sein du groupe des employés, on remarquera le noyau constitué par les emplois de la fonction publique (15 %), d'agents de bureau mais surtout

Tableau 2
**Emplois occupés en novembre 1986 par les jeunes
sortis au niveau IV de formation**

Séries et niveau de formation Catégories d'emplois	Séries scientifiques				Séries industrielles			
	Non-bacheliers	Bacheliers	Niveau IV supérieur	Total	Non-bacheliers	Bacheliers	Niveau IV supérieur	Total
Emplois de niveau intermédiaire								
– Techniciens	12	11	15	13	21	31	39	28
– Enseignants	3	5	19	9	1	1	5	2
– Emplois de la santé, sociaux	14	ε	5	9	5	9	7	6
– Professions intermédiaires de la fonction publique	3	11	7	6	ε	1	1	1
– Professions intermédiaires du commerce	3	2	6	4	5	3	5	4
– Autres professions intermédiaires	2		2	2	ε	ε	ε	ε
S/total professions intermédiaires	37	29	54	43	32	45	57	41
Employés administratifs								
– Secrétaires spécialisées	2		1	1	ε	ε		ε
– Autres secrétaires	3	3	3	3	1	ε	ε	1
– Employés comptabilité, banques, assurances	6	6	6	6	1	ε	1	1
– Agents de bureau fonct. publique	6	8	4	5	3	1	1	2
– Employés public, santé	11	23	4	10	5	5	2	4
– Autres employés administ.	4	2	2	3	2	2	2	2
S/total employés administratifs	32	42	20	28	12	8	6	10
Employés du commerce	4	2	2	3	4	2	3	3
Ouvriers	12	5	8	10	40	36	27	36
Autres emplois	15	22	16	16	12	9	7	10
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	5 781	1 535	4 205	11 521	4 592	3 039	2 245	9 876

Source : CEREP, Observatoire EVA - Enquête 1986.

d'employés de la santé (aides-soignants) recrutés en grande partie sur concours.

Il est certes délicat, en raison même des caractéristiques propres aux séries générales, moins orientées vers des débouchés professionnels précis que vers la préparation d'études ultérieures, de mettre en évidence une relation entre l'origine scolaire et le profil des emplois occupés. On remarquera cependant que les anciens élèves de la série C (mathématiques et sciences physiques) occupent plus souvent des postes d'enseignants – 27 % s'ils sont sortis au niveau IV supérieur –, que ceux de la série D

(mathématiques et sciences de la nature) pour lesquels les emplois d'infirmiers ou de techniciens de la santé représentent un débouché non négligeable (16 % parmi les non-bacheliers). Enfin, plus de la moitié (53 %) des jeunes originaires de la série E (sciences et techniques) accèdent à des emplois industriels de niveau technicien (36 %) ou ouvrier (17 %).

LES SÉRIES LITTÉRAIRES

Les littéraires sortis au niveau IV s'insèrent d'abord sur des emplois de type administratif (41 %) et,

secondairement, sur des emplois de niveau intermédiaire (24 %) et du commerce (15 %). Un quart (25 %) se dispersent entre un certain nombre de catégories d'emplois classées pour la plupart au niveau employé.

Au sein des emplois administratifs, les emplois de secrétariat (13 %) paraissent davantage accessibles aux bacheliers qui ont séjourné dans l'enseignement supérieur. Même remarque pour les enseignants, ce qui confirme dans ce dernier cas,

un phénomène déjà mis en évidence pour les séries scientifiques.

D'une manière générale, la répartition à travers les emplois dépend plus du niveau de formation atteint que de la série du baccalauréat, même si l'on observe, à titre d'exception, que les jeunes de la série A occupent plus souvent des emplois de secrétariat et ceux de la série B des emplois de comptabilité.

Tableau 3
Emplois occupés en novembre 1986 par les jeunes sortis au niveau IV de formation

Séries et niveau de formation Catégories d'emplois	Séries littéraires				Séries tertiaires			
	Non-bacheliers	Bacheliers	Niveau IV supérieur	Total	Non-bacheliers	Bacheliers	Niveau IV supérieur	Total
Emplois de niveau intermédiaire								
– Techniciens	2	2	1	2	1	1	1	1
– Enseignants	4	3	13	7	3	1	5	2
– Emplois de la santé, sociaux	9	2	4	6	3	1	1	2
– Professions intermédiaires de la fonction publique	1	4	3	2		1	1	1
– Professions intermédiaires du commerce	6	3	5	5	3	1	5	2
– Autres professions intermédiaires	2	ε	3	2	2	2	2	2
S/total professions intermédiaires	24	14	29	24	12	7	15	10
Employés administratifs								
– Secrétaires spécialisées	3	2	4	3	4	7	6	6
– Autres secrétaires	6	7	12	8	18	17	16	17
– Employés comptabilité, banques, assurances	8	11	11	10	15	22	23	20
– Agents de bureau fonct. publique	6	9	7	7	11	17	13	14
– Employés public, santé	7	12	6	7	8	5	4	6
– Autres employés administ.	4	9	6	6	7	9	6	7
S/total employés administratifs	34	50	46	41	63	77	68	70
Employés du commerce	12	9	7	10	9	6	6	7
Ouvriers	12	6	4	8	7	4	3	5
Autres emplois	18	21	14	17	9	6	8	8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	11 125	3 396	9 449	23 970	12 590	13 986	8 833	35 409

Source : CEREP, Observatoire EVA - Enquête 1986.

LES SÉRIES TERTIAIRES

Ces séries débouchent dans plus des deux tiers des cas (70 %) sur des emplois administratifs de niveau employé et, plus rarement, sur des emplois commerciaux (10 %) ou intermédiaires (10 %).

Le groupe des employés comprend des secrétaires (22 %), des employés de la fonction publique, agents de bureau, aides-soignants recrutés comme précédemment sur concours, ainsi que des employés de banque, de comptabilité ou d'assurance.

Les emplois de secrétariat sont répartis à peu près également à tous les niveaux, ceux de comptabilité, de banque ou d'assurance paraissent en revanche plus souvent exercés par les jeunes qui ont obtenu leur baccalauréat ou qui, munis de leur diplôme, ont séjourné quelque temps dans l'enseignement postsecondaire.

L'affectation à travers les emplois est fortement influencée par la série d'origine, comme on le constate pour G1 - techniques administratives (79 % d'emplois administratifs, 39 % de secrétariat proprement dit), pour G2 - techniques quantitatives de gestion (70 % d'emplois administratifs, 35 % d'emplois de comptabilité) et, à un moindre degré, pour G3 - techniques commerciales (24 % d'emplois du commerce), ou pour F8 - sciences médico-sociales (37 % d'emplois de secrétariat dont une bonne partie de type médical, 14 % d'emplois de la santé).

Là encore la poursuite d'études agit dans le sens d'un renforcement entre la formation et l'emploi.

*
**

Ce bref panorama montre la variété des points d'accès sur le marché du travail pour les sortants de niveau IV. Mais il fait aussi ressortir que l'étendue et la nature de ces points d'accès ne sont pas indépendantes de l'origine scolaire et du niveau atteint

lors de l'entrée dans la vie active. Sans doute y a-t-il lieu de faire une distinction assez nette entre les séries technologiques, industrielles et tertiaires, et les séries générales. Si les unes et les autres tendent aujourd'hui, et de plus en plus (à l'exception de séries bien particulières comme G1), à jouer un rôle de préparation pour d'autres études, chacune reste marquée, ne serait-ce qu'en ce qui concerne les programmes et les publics concernés, par ses orientations initiales. Aussi la recherche d'une correspondance entre la formation et l'emploi ne peut-elle revêtir la même signification dans tous les cas et doit-elle tenir compte des héritages et des contextes spécifiques. Il n'y a donc rien d'étonnant dans cette perspective à ce que ce soit parmi les séries technologiques, dont la vocation première avait été de dispenser un enseignement directement utilisable sur le marché du travail, qu'on rencontre les relations les plus étroites et les plus explicites entre la formation reçue et les emplois occupés.

Si l'on compare, toujours au niveau IV, les enseignements technologiques aux enseignements généraux, on s'aperçoit que les premiers ont été conçus dès le départ pour couvrir des champs d'activité définissables principalement en termes de procédures : emplois de production pour les séries industrielles, emplois de bureau axés sur le recueil et le traitement de l'information pour les séries tertiaires, qui constituent bien le lieu d'accueil privilégié, pour ne pas dire exclusif, des jeunes venant de ces séries. En contraste, tout ce qui relève de ce qu'on pourrait appeler le tertiaire relationnel, à savoir les activités de soins, les services aux personnes, l'enseignement ou l'action commerciale, représente un débouché important (autour de 40 %) pour les jeunes qui ont suivi une filière générale.

Jean-Luc Pigelet,
CERÉQ